



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du Vendredi 26 juin 2015

Convocation : 17 juin 2015

Affichage : 30 juin 2015

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille quinze, le vingt-six du mois de juin à 20h45, le Conseil Municipal de la commune de Favières s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Maire, suivant convocation datée du 17 juin 2015, affichée le 17 juin 2015.

Présent(e)s : M. Martinez, Mme Fournot, M. Fennas, Mme Detang, Mme Martel, M. Laurent, M. Borg, Mme Giroudot, Mme Drocourt, Mme Bouzonie, M Carré.

Excusé(e)s : Mme Le Bars, M. Bessol (pouvoir à Mme Drocourt), M. Patu (pouvoir à Mme Giroudot), Mme Gautier (pouvoir à Mme Bouzonie)

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. Laurent

Le Maire ouvre la séance à 20h50.

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Martinez, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité nomme, Monsieur LAURENT, Secrétaire de séance.

La secrétaire de séance fait l'appel des présents et constate que le quorum est atteint puis le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente du 27 mai 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Département (tableaux église)
- Dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA

Le Conseil accepte à l'unanimité le rajout de ces deux points à l'ordre à l'ordre du jour.

N°29/2015

Objet : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,
Vu la loi de finances 2012 et notamment son article 144 instituant un mécanisme de péréquation horizontal pour le secteur communal,

Vu la loi de finances pour 2015,

Considérant que l'ensemble intercommunal, composé de la Brie Boisée et de ses communes membres, sera contributeur au titre de FPIC, eu égard à son potentiel financier intercommunal agrégé,

Considérant que l'EPCI peut décider d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » par un vote de l'organe délibérant de l'EPCI à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple, avant le 30 juin 2015,

Considérant qu'il est proposé que la Communauté de Communes de la Brie Boisée prenne en charge à 100% la contribution au FPIC pour l'année 2015.

Vu le budget,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que la Communauté de Communes de la Brie Boisée prendra en charge, pour l'année 2015, la totalité de la contribution au FPIC en vertu du régime dit « dérogatoire libre » soit 488 866 €.

Mairie de Favières-en-Brie

5, rue de la Brie - 77220 Favières-en-Brie - Tél. : 01.64.07.02.07 - Fax : 01.64.42.00.48

Secrétariat ouvert de 15h à 18h, les Lundi, Jeudi, Vendredi - Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h - Samedi de 10h à 12h

Email : mairie-favieres@wanadoo.fr - Site web : www.favieres77.fr

DECIDE que, par conséquent, les Communes membres ne contribueront pas au FPIC pour l'année 2015.

N°30/2015

Objet : RETRAIT DE LA COMMUNE D'OZOUEUR LE VOULGIS DU SMCBANC

La commune d'Ozouer le Voulgis membre du Syndicat Mixte Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif (SMCBANC) a souhaité se retirer du syndicat.

Le comité syndical du SMCBANC s'est prononcé favorablement à ce retrait par délibération en date du 28 mai 2015.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le retrait de la commune d'Ozouer le Voulgis du SMCBANC. Sans condition de retrait conformément à l'article L 5211-1 du Code général des collectivités Territoriales.

N°31/2015

Objet : ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX ET COULOMMIERS AU SDESM

Considérant que,

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,
Vu la délibération n° 2015-33 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Mouroux et de Coulommiers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM

N°32/2015

Objet : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Favières rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Favières estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Favières soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter la mention de soutien à l'action de l'AMF

N°33/2015

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – TABLEAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une intervention de conservation préventive de treize tableaux de l'église Saint Martin de Favières.

Le montant de cette intervention est de 3000.00 euros HT.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental serait susceptible de contribuer financièrement à hauteur de 70% du montant HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles

SOLLICITE en vue de procéder à une intervention de conservation préventive sur treize tableaux de l'église de la Commune de Favières, les subventions correspondantes à hauteur de 70% du coût H.T. de l'intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

N°34/2015

Objet : DISPOSITIF DE PREFINANCEMENT A TAUX ZERO DU FCTVA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Caisse des Dépôts a lancé le 16 juin 2015, un nouveau dispositif permettant de préfinancer à taux zéro le fonds de compensation de la TVA pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif vise les dépenses d'investissement du budget principal des collectivités.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles,

SOLLICITE auprès de la Caisse des Dépôts un préfinancement à taux zéro du fonds de compensation de la TVA

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du préfinancement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur les rapports annuels 2014 et informe les membres du Conseil Municipal, que ces dits rapports sont disponibles et consultables à l'accueil du secrétariat mairie.

Madame Fournot, Adjointe au Maire, fait un point sur les affaires scolaires et informe les membres du Conseil municipal, que le Directeur de l'école du Bourg ainsi que l'institutrice ont demandés leur mutation, une personne a déjà été nommée en ce qui concerne la direction de l'école, et l'Inspection Académique a assuré qu'un enseignant titulaire serait prochainement nommé pour le remplacement de l'institutrice.

Madame Fournot conclue en évoquant le formidable travail réalisé sur l'abribus, Monsieur Carré, Conseiller Municipal, ajoute qu'il serait souhaitable de faire installer une poubelle près de ce dernier.

Madame Detang, Adjointe au Maire, fait le point sur voyage des seniors, qui s'est déroulé le samedi 20 juin 2015. La destination était le Touquet, 54 personnes ont participé à ce voyage et ce fût une belle journée pour tous.

Madame Martel, Conseillère Municipale Déléguée à la prévention sécurité, explique que lors de la fête du 13 juin, organisée par le Comité des Fêtes, certains administrés craignaient que le lâcher de lanternes puisse provoquer un incendie, et précise qu'à l'avenir, lors de telles manifestations, la question des stationnements sera à revoir pour pouvoir permettre l'éventuel passage de véhicules de secours.

Monsieur Carré, Conseiller Municipal, exprime son mécontentement en ce qui concerne les stationnements, les conducteurs ne respectent pas les places dématérialisées et empiètent sur le trottoir en particulier rue de la Brie et rue du Marronnier, ce qui engendre un passage difficile et dangereux pour les piétons, Monsieur le Maire informe que ces personnes ont reçues dans un premier temps des avertissements, ce qui a semblé fonctionner en ce qui concerne la rue d'Hermines, toute personne mal stationnée recevra un dernier avertissement avant la verbalisation.

Madame Bouzonie, Conseillère municipale informe que le miroir rue du Marronnier a une nouvelle fois été déplacé.

Monsieur Borg, Conseiller Municipal, souhaiterait que le terrain communal du Hameau de la Route des Grés soit équipé de matériel sportif, comme des buts ou des paniers de basket. Monsieur le Maire pense qu'il y a d'autres priorités, telle que la réfection de la route de Villemigeon et que malheureusement ce projet n'est pas pour le moment à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h50**.

Jean-Claude MARTINEZ
Maire de Favières

